

Matériels éligibles alternatifs au désherbage chimique - Année 2021 - Annexe 1



Dépôt demande sur : https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/EXTSUBSE/depot/simple

Famille de matériel	Objectifs	Description	Lieu d'usage	Conseils d'usage	Bénéficiaire	Montant HT subventionnable maximum	Mutualisation imposée	Taux zéro phyto	taux non zéro phyto
Robot de tonte	Tondre le gazon de façon autonome	Un ou plusieurs robots de tonte parcourent le terrain selon un schéma aléatoire pour une coupe fréquente sans tassement du sol.	Terrains de sport en pelouse naturelle	Assurer un nettoyage hebdomadaire, et le remplacement régulier des lames	Collectivités	10 000 €	NON	40%	30%
Aérateur à lames	Améliorer l'infiltration de l'eau et la circulation de l'air dans le sol	Cette technique consiste à faire des incisions dans le sol à l'aide de lames fixées sur un rouleau. La profondeur d'enfoncement des lames est de l'ordre de 10 à 20 cm.	Terrains de sport en pelouse naturelle	1 passage toutes les semaines en période de développement actif du gazon	Collectivités	5 000 €	NON	50%	40%
Aérateur à louchets (carottage)	Améliorer l'infiltration de l'eau et la circulation de l'air dans le sol	Cette technique consiste à extraire des carottes du sol à l'aide de louchets fixés sur un rouleau. La profondeur d'enfoncement des louchets est de l'ordre de 10 à 20 cm.	Terrains de sport en pelouse naturelle	1 à 4 passages par an en période de développement actif du gazon	Collectivités	6 000 €	NON	50%	40%
Peigne à gazon (herse étrille adaptée)	Eclater les turricules de vers de terre. Améliorer la planéité. Extirper la matière organique non décomposée. Réduire la présence de certaines graminées et plantes indésirables.	Une forte densité de griffes grattent le sol. Il s'agit d'une intervention de surface.	Terrains de sport en pelouse naturelle	2 à 10 fois par an, toutes les deux à trois semaines en période de développement actif du gazon	Collectivités	5 000 €	NON	50%	40%
Décompacteur broches ou à lames rotatives	Améliorer l'infiltration de l'eau et la circulation de l'air dans le sol	Le mouvement des broches ou des lames entraine la fissuration du sol. La profondeur de travail se situe entre 15 et 25 cm.	Terrains de sport en pelouse naturelle	1 à 4 fois par an en période de développement actif du gazon	Collectivités	25 000 €	OUI	40%	30%
Regarnisseurs à doubles disques	Réaliser un sur-semis du gazon en place pour densifier le gazon	Il s'agit d'un semoir équipé de doubles disques disposés en «V» qui créent dans le sol un sillon où les graines sont déposées	Terrains de sport en pelouse naturelle	1 à 4 fois par an en période de développement actif du gazon	Collectivités	18 000 €	OUI	40%	30%
Broyeur de végétaux	Produire son paillage organique		Massifs et haies	Limiter le mélange de résineux à 20% du broyat final	Collectivités	12 000 €	NON	50%	40%
Désherbeur de surfaces sablées et stabilisées	Désherber les surfaces sablées et stabilisées	Travail superficiel des sols perméables. Permet de déchausser les adventices des substrat	Terrain de sport stabilisé. Chemins sablés, gravillonnés et stabilisés. Cimetières.	Limiter le travail en surface du sol, au risque de déstructurer le substrat. Penser à recharger les sols perméables en matériaux pour faciliter le désherbage mécanique.	Collectivités et associations Emplois adaptés ou insertion	12 000 €	NON	50%	40%
Désherbeur à air chaud pulsé	Désherber les joints et surfaces minérales	Diffusion d'air chaud qui provoque l'éclatement des tissus végétaux. La plante se dessèche ensuite naturellement en quelques jours.	Joints et surfaces minérales	Utilisation selon les besoins. Efficacité et rendement accru sur jeunes plantes.	Collectivités	3 000 €	NON	50%	40%

^{*} Le taux bonifié "zero phyto" sera appliqué si et seulement si les conditions d'éligibilité ont été remplies et

Remarque : Une liste plus élargie est proposée aux collectivités des iles Bretonnes en fonction de leurs spécificités

⁻ quand le demandeur a reçu le prix régional (remis lors du CGLE)

⁻ ou si lors du dépôt de la sollicitation, le demandeur dépose une attestation (indiquant le zero phyto) co signée par la structure animatrice de la démarche sur le territoire (en général c'est le bassin versant ou la structure porteuse de Sage) en précisant l'engagement d'être candidat à la remise du prix régional lors de l'année N+1